

**REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 décembre 2023**  
Salle du conseil

**Procès-verbal**

**Date de convocation :** 1<sup>er</sup> décembre 2023

**Étaient présents :** Philippe BERNARD, Maire ; Agnès BOISSON, Thierry CHAUVIGNÉ, Marie-Geneviève BOISSINOT, Adjointes ; Laurent BOSSOREIL, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Olivier TURLAIS.

**Absents :** Dominique MARTIN donne pouvoir à Thierry CHAUVIGNÉ, et Gladys RÉVEILLÈRE donne pouvoir à Édith GOUJON.

**Secrétaire de séance :** Damien CHARBONNIER.

Le PV du 12 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

**1) le conseil municipal a pris acte des rapports annuels 2022 de Cholet Agglomération sur les prix et la qualité des différents services :**

- Service de l'eau potable
- Service assainissement
- Service de la gestion des déchets

**2) Tarifs communaux 2024**, les prix des locations des salles municipales et des concessions du cimetière ont été revus avec hausse de 1%. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, un forfait de 30 € sera demandé lors des locations des tables et des bancs pour les personnes extérieures à la commune. Le détail des tarifs paraîtra dans le bulletin municipal du 2<sup>nd</sup> semestre 2023, distribué mi-janvier.

**3) Décision modificative n°4 - Budget commune**, les travaux ont été réalisés et achevés sur l'exercice 2023 alors que les travaux devaient être réalisés et finalisés sur la période du 2<sup>ème</sup> semestre 2023, voire début 1<sup>er</sup> trimestre 2024. Afin de mandater les dernières factures, il est nécessaire de réaliser un virement de crédits en section d'investissement à hauteur de 77 000,00 €, le conseil valide les écritures de virement.

**4) Prime pouvoir d'achats exceptionnelle forfaitaire**, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à bulletin secret (11 pour ; 1 abstention ; 0 contre), décide d'attribuer à l'ensemble des agents de Montilliers la prime de pouvoir d'achat, le montant étant réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023. Un deuxième vote a été effectué pour calculer le pourcentage attribué de la prime. (8 entre 50 et 100 % ; 3 entre 0 et 50 % ;

1 abstention). Après un troisième vote, le taux à 60 % a été validé par le conseil municipal (6 à 60% ; 4 à 50% ; 1 à 100%. 1 blanc). Cette prime sera versée sur les salaires du mois de janvier 2024.

**5) Servitude de passage sur la parcelle B n°1021**, la commune est propriétaire de 2 parcelles (B n°1022 et B n°950) qui desservent la parcelle B n°1021. La parcelle cadastrée appartenant aux conjoints GRANGEREAU fait l'objet d'une division parcellaire. Le conseil acte une convention de servitude pour le droit de passage et d'accès aux parcelles divisées. Les frais d'acte seront à leur charge.

**6) CTG (Convention Territoriale Globale)**, un avenant à la convention signée en 2022, entre la CAF du Maine et Loire, Cholet Agglomération et ses communes membres qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire. Le conseil décide d'approuver cette convention de coopération définissant les missions des chargés de coopération sectorielle ainsi que les relations techniques et financières entre les parties.

**Tour de table des comptes rendus des commissions municipales :**

**Une naissance un arbre**, Les Montéglesiens étaient au rendez-vous pour cette manifestation appréciée et conviviale.

**Voirie** ; les potelets seront installés semaine 50.

- liaison douce, une rencontre a eu lieu le 6 décembre entre VIC-OUEST, le SIEM et la municipalité pour finaliser le projet de la liaison douce route de Valanjou, stade.

**Lotissement La Fontaine II**, l'appel d'offres sera lancé le 12 décembre pour les travaux d'aménagement du lotissement, réception des plis le 12 janvier 2024 à 12h.

**Réception des travaux de la traversée du bourg et du club-House**, les chiffres définitifs seront communiqués dans le prochain bulletin municipal et les dates d'inauguration restent à définir.

**Bâtiment de la cantine**, une rencontre entre VIC-Ouest et les assistantes de la Maison des Lucioles a eu lieu pour finaliser les besoins du projet. Un chiffrage du projet sera rendu fin janvier.

**Proxi**, Sophie LAMBERT, l'actuelle gérante souhaite arrêter son activité. Une réflexion est en cours pour son remplacement et le devenir de la supérette.

**La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le jeudi 11 janvier 2024 à 20h** avec la présence de Mme SOCHELEAU, directrice de l'EHPAD le Prieuré, pour présenter les activités proposées aux personnes extérieures de l'EHPAD.